

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Assistance à la collectivité pour l'instruction des dossiers
d'incorporation au domaine public communautaire d'ouvrages
d'assainissement - Autorisation de signer le marché**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Direction Opérationnelle de l'Eau et de l'Assainissement est chargée d'instruire les demandes d'incorporation dans le domaine public pour les ouvrages d'assainissement des lotissements privés situés sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux. Cette instruction s'opère suivant une procédure complexe et le nombre de demandes d'incorporation a crû de manière significative.

Aussi, afin de pouvoir effectuer les incorporations demandées dans des conditions optimales et dans des délais raisonnables, la Communauté urbaine de Bordeaux a sollicité l'assistance et la contribution méthodologique d'une entreprise extérieure pour un marché de trois ans (mai 2002 à mai 2005). A la suite du bilan relatif à l'incorporation des lotissements, réalisé fin 2003 et présenté le 29 janvier 2004, la Commission Assainissement et Eau a souhaité qu'un nouvel appel d'offres pour un nouveau marché d'une durée de quatre ans soit lancé afin de poursuivre dans de bonnes conditions la démarche entreprise.

Le recours à des marchés fractionnés à bon de commande (article 71- I du Code des Marchés Publics) est justifié par le fait que chaque nouvelle étape de l'instruction réalisée par la Communauté urbaine de Bordeaux, ne peut se déclencher qu'à la suite d'une demande ou d'une action particulière de l'association syndicale en charge du lotissement (exemple : examen des réseaux par le service de l'assainissement, une fois le passage caméra réalisé par un prestataire, à la demande de l'association). La Communauté urbaine de Bordeaux, n'ayant pas la maîtrise des processus dont l'association syndicale a la charge, ne peut estimer de façon précise les quantités à exécuter.

Dans ce contexte, la Direction Opérationnelle de l'Eau et de l'Assainissement a mis au point un Dossier de Consultation des Entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, en vue de la dévolution des marchés correspondants, sur la base de bordereaux de prix unitaires.

La mission confiée au prestataire, consiste à participer à l'instruction des dossiers en cours et à venir, sur une durée de quatre ans.

L'assistance qu'il fournira portera donc sur :

- l'étude des demandes initiales d'incorporation ;
- la constitution du dossier – Concomitance voirie ;
- l'analyse du diagnostic des réseaux et des solutions compensatoires établi par le Fermier ;
- l'examen des servitudes et acquisitions à titre gratuit proposées par le Fermier;
- la rédaction éventuelle de convention Mairie/C.U.B./Fermier – Entretien d'un espace vert aux abords d'un bassin ;
- le suivi de l'étude et la réalisation des travaux de mise en conformité des réseaux et des solutions compensatoires par l'Association Syndicale ou la Communauté urbaine de Bordeaux ;
- la préparation des éléments nécessaires à la rédaction de l'Arrêté d'incorporation.

Le prestataire retenu effectuera notamment un contrôle du respect des procédures. Il sera chargé de proposer, préparer et suivre les actions à mener par la Direction Opérationnelle de l'Eau et de l'Assainissement d'un point de vue technique administratif et foncier. Il produira également des avis motivés sur les études préalables aux travaux.

Le marché à intervenir sera à bons de commande et conclu pour une période de quatre ans à compter de sa date de notification.

L'opération a été estimée par le service entre un minimum de 120 000 € HT (soit 143 520 € TTC) et un maximum de 280 000 € HT (soit 334 880 € TTC).

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 13 juillet 2005, a décidé d'attribuer le marché correspondant au groupement « SUD OUEST SONDAGES / DUMAS » dont SUD OUEST SONDAGES, sise 60 rue Marcel Pagnol 33560 Sainte Eulalie, est le mandataire, pour une durée de 48 mois à compter de la date de notification.

Le financement de ces prestations sera inscrit au budget annexe de l'assainissement, section de Fonctionnement – Chapitre 011 – Compte 617 – CRB O200 des exercices considérés.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- ♦ signer le marché à intervenir avec l'entreprise « SUD OUEST SONDAGES », pour une durée de 48 mois à compter de la date de notification et pour un montant compris entre un minimum de 120 000 € HT (soit 143 520 € TTC) et un maximum de 280 000 € HT (soit 334 880 € TTC);
- ♦ signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 OCTOBRE 2005**

M. JEAN-PIERRE TURON

